

Recommandation sur la construction d'un syndicat d'études sur l'usine européenne de séparation isotopique de l'uranium (Bruxelles, 13 janvier 1956)

Légende: Le 13 janvier 1956, le groupe de travail chargé de l'étude des problèmes relatifs à la construction d'une usine de séparation isotopique de l'uranium adopte une recommandation en faveur de la création d'un syndicat d'études pour coordonner les travaux préparatoires à la construction d'une telle installation.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Négociations des traités instituant la CEE et la CEEA (1955-1957), CM3. Comité intergouvernemental/Conférence intergouvernementale : syndicat d'études pour la construction d'une usine de séparation isotopique de l'uranium, CM3/NEGO/177.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_sur_la_construction_d_un_syndicat_d_etudes_sur_l_usine_europeenne_de_separation_isotopique_de_l_uranium_bruelles_13_janvier_1956-fr-35f3bof4-991a-40cb-a8bc-5e0bd3ada2fd.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Recommandation du groupe de travail chargé de l'étude des problèmes relatifs à la construction d'une usine de séparation isotopique de l'uranium concernant la création d'un syndicat d'études (Bruxelles, le 13 janvier 1956)

Au cours de sa réunion du 12 janvier 1956, à Paris, le groupe de travail chargé de l'étude des problèmes relatifs à la construction d'une usine de séparation isotopique de l'uranium, institué par décision des chefs des délégations en date du 7 novembre 1955, s'est mis d'accord sur la recommandation ci-jointe.

RECOMMANDATION

Le groupe de travail recommande unanimement que les autorités nationales compétentes approuvent, dans les meilleurs délais, le texte suivant :

« Considérant

- a. l'importance pour l'Europe de disposer, dans les meilleurs délais, d'une production d'uranium 235 et, de ce fait, l'urgence de la construction d'une usine européenne de séparation isotopique de l'uranium ;
- b. le fait que l'état actuel d'avancement des études dans les six pays ne permet pas encore d'établir le projet de cette usine ;
- c. la nécessité qui en résulte de coordonner, dès à présent, les efforts nécessaires en vue de l'établissement de ce projet, qui exigera encore au moins un an d'études et de recherches en commun,

les dispositions suivantes seront prises :

1. Il est créé un syndicat d'études, conformément aux principes inscrits dans la note ci-annexée.
2. La création de ce syndicat est considérée comme un premier pas vers une solution assurant, dans l'esprit d'Euratom, l'efficacité maximum par une coopération plus étroite permettant, en particulier, aux équipes d'ingénieurs de travailler encore mieux vers le but commun, dans une identité d'intérêts techniques et économiques.
3. Le groupe de travail d'experts chargé de l'étude des problèmes relatifs à la construction de l'usine de séparation isotopique établira les statuts du syndicat en vue de leur approbation par chaque autorité nationale compétente et poursuivra les travaux techniques nécessaires à la coordination des études et des recherches ».